BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 23 mars 2018	***N° 2018-149***

Convocation du 16 mars 2018
Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREIZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEZAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 23 mars 2018**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction du foncier**	***N° 2018-149***

BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Rue Delbos - Cession à l'Immobilière Sud Atlantique (ISA) de la parcelle SD 33 d'une contenance totale de 721 m² environ - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le périmètre du Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot, Bordeaux Métropole est propriétaire d'une échoppe située à Bordeaux au 101 rue Delbos et cadastrée SD 33 d'une contenance de 7a 21ca.

Pour l'aménagement partiel de l'ilot B5 du PAE des Bassins à Flot, la société Immobilière Sud Atlantique (ISA), propriétaire de la parcelle contiguë cadastrée SD 46, s'est engagée, par convention signée en date du 26 décembre 2017, à acquérir en l'état ledit immeuble auprès de Bordeaux Métropole, moyennant un prix de 372 000 € (trois cent soixante douze mille euros) dont 62 000 € de TVA (soixante deux mille euros) au taux de 20%, prix qui n'est pas inférieur à l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Cette parcelle permettra à la société ISA de réaliser un programme d'environ 24 logements représentant environ 1 800m² de surface de plancher, dans le respect des normes en vigueur en termes de programmation et de taille de logements sur la commune.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5211- 37,

VU la délibération communautaire n° 2010-0136 du 26 mars 2010 instaurant le Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot,

VU la convention de vente en date du 26 décembre 2017,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2017-063V0952 en date du 1er juin 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet d'acquisition présenté par l'Immobilière Sud Atlantique s'inscrit dans le PAE des Bassins à flot et concerne plus particulièrement l'aménagement de l'îlot B5,

DECIDE

Article 1 : de vendre « en l'état » au profit de l'Immobilière Sud Atlantique, société par actions simplifiées, N° SIREN 391 709 227 dont le siège est situé 21 Quai Lawton à Bordeaux avec possibilité de substitution, un immeuble en nature d'échoppe élevée sur terre plein d'une superficie approximative de 7a 21ca cadastré SD 33 et situé à Bordeaux 101 rue Delbos et ce, moyennant le prix de 372 000 euros dont 62 000 euros de TVA au taux de 20%, qui n'est pas inférieur à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat susvisée et aux conditions stipulées dans la convention de cession,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au chapitre 77, compte 775, fonction 515 du budget principal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **11 AVRIL 2018** **PUBLIÉ LE :** **11 AVRIL 2018**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON